



IFRS 15 – Le nouveau profil du
chiffre d'affaires

Une approche intégrée pour de
nouveaux enjeux

Comptabilisation du chiffre d'affaires : un nouveau modèle

Fin mai 2014, l'IASB et le FASB ont publié une norme commune sur la comptabilisation du chiffre d'affaires. Cette norme, qui concerne l'un des indicateurs majeurs de l'activité des entreprises :



- Remplace les dispositions existantes en IFRS et US GAAP, et
- Définit un nouveau modèle de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Tous les Groupes doivent analyser cette nouvelle norme afin d'en évaluer les impacts sur leurs états financiers et sur leur organisation :

- Appropriation du nouveau modèle et analyse de son incidence sur les ratios clés et le business model, ainsi que les éventuelles incidences sur les contrats indexés sur le chiffre d'affaires,
- Adaptation des systèmes d'information du cycle Vente et des reportings d'analyse du chiffre d'affaires,
- Evolution des états financiers et du reporting de consolidation, et
- Préparation d'une communication financière adaptée au changement.

La mise en œuvre d'IFRS 15 nécessite une analyse des contrats existants dans les différents métiers/pays/business units et la modélisation, le cas échéant, des incidences sur les modèles contractuels.

Calendrier d'application de la norme IFRS 15

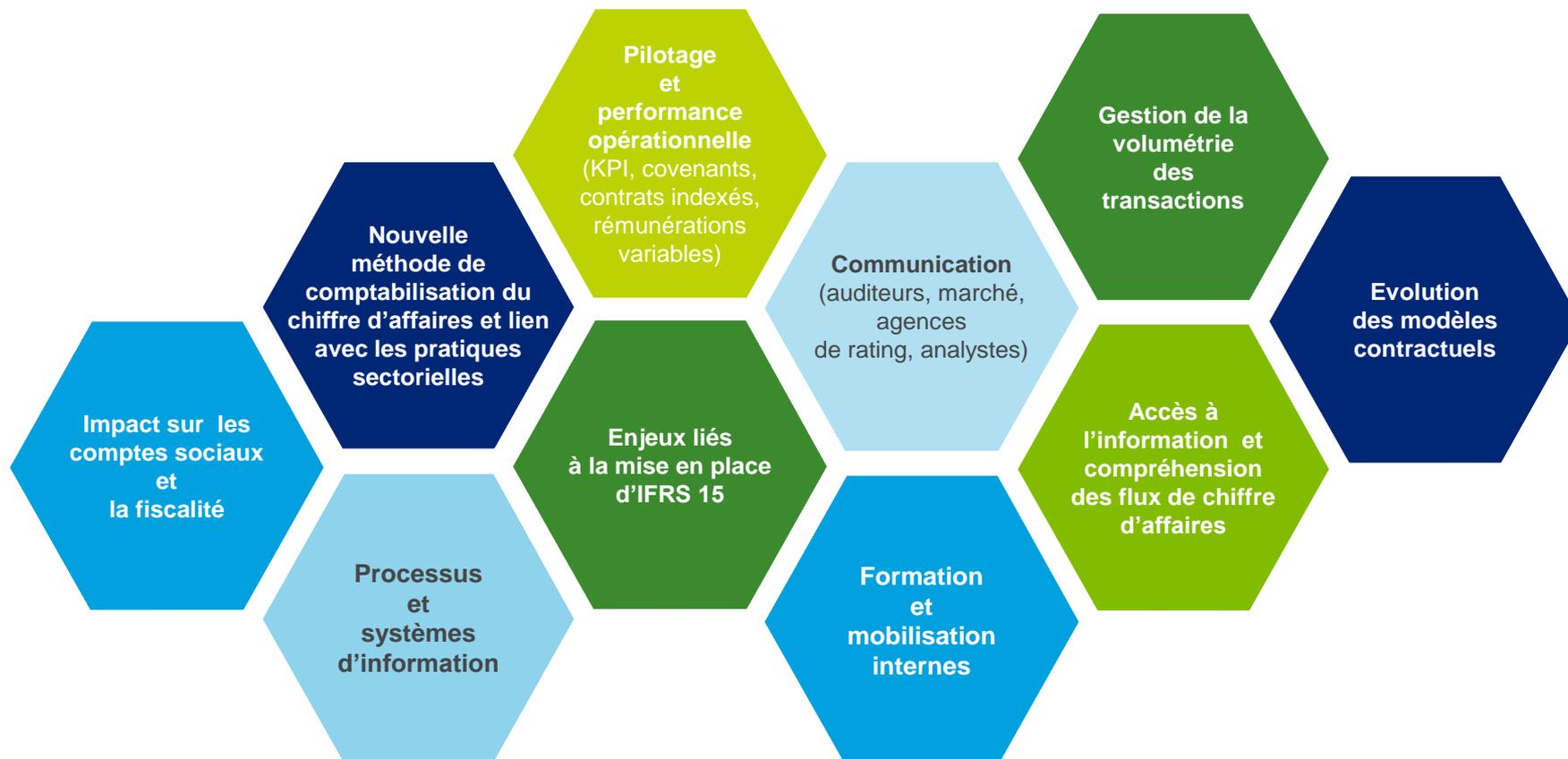
La norme est applicable aux **exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017** (application anticipée possible) – sous réserve de l'adoption par l'UE. En cas de publication d'une seule année comparative :

	2016 (année comparative)	2017 (année d'application)
Option 1 – Approche rétrospective « simplifiée »	IFRS 15 et mesures de simplifications <ul style="list-style-type: none"> Impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2016 Mention des impacts chiffrés liés à la première application d'IFRS 15 dans les notes aux états financiers Mesures d'allègements disponibles 	IFRS 15
Option 2 – Approche rétrospective « limitée »	Anciennes normes (IAS 18, IAS 11, etc.)	IFRS 15 <ul style="list-style-type: none"> Impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 des contrats en cours à cette date Mention des impacts chiffrés liés à la première application d'IFRS 15 dans les notes aux états financiers pour la période en cours uniquement

Des décisions doivent être prises dès maintenant afin de :

- développer un plan de mise en œuvre efficace,
- informer les principales parties intéressées au sein du Groupe et les impliquer dans les changements éventuels,
- adapter si nécessaire les modèles contractuels, et
- préparer la communication externe.

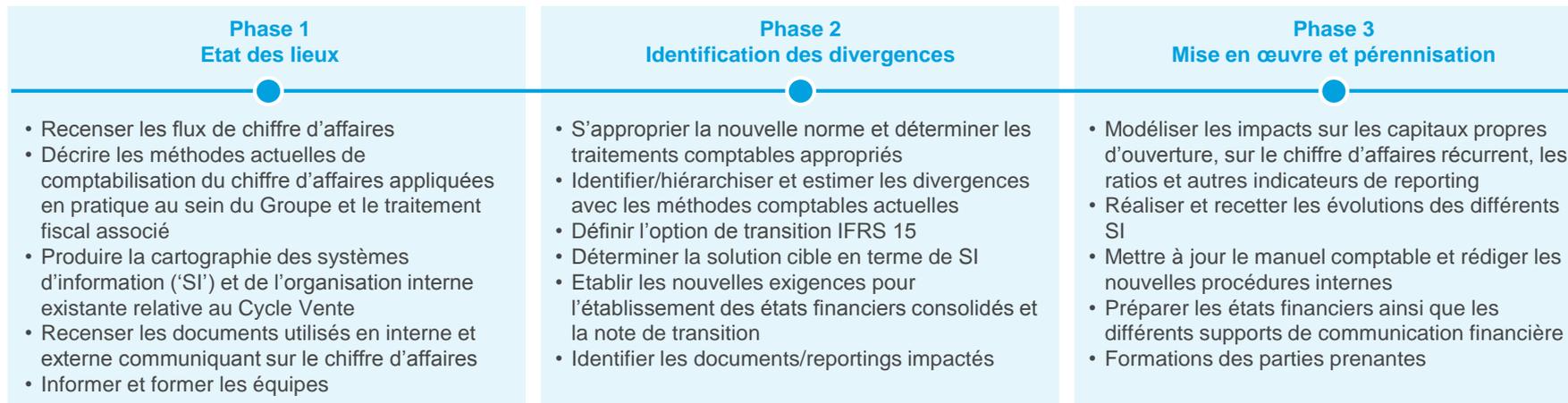
Enjeux liés à la mise en place d'IFRS 15



IFRS 15 : une approche Deloitte intégrée

Vision d'ensemble du projet

➔ Une gestion de projet maîtrisée



➔ Une offre à la carte avec cinq chantiers

Gestion de projet

- Elaborer un plan d'actions et définir une approche méthodologique de l'étude des contrats
- Dimensionner une équipe 'projet' pluridisciplinaire adaptée
- Mettre en place un processus formel de validation par les organes décisionnels du Groupe et les commissaires aux comptes

- 🔗 Incidences sur les comptes consolidés
- 📄 Liens avec la comptabilité sociale et la fiscalité locale
- 🔄 Evolution des processus et des systèmes d'information
- ⚙️ Adaptation du pilotage de la performance opérationnelle
- 📢 Impacts sur le reporting et la communication financière

➔ Des toolkits Deloitte d'aide à l'analyse et à la documentation

Notre accès internet www.deloitte-france.fr/enjeux/ifrs15 et ses publications sectorielles.

Nos outils :
Exemple de questionnaire et d'analyse des contrats

IFRS 15 - Revenue from Contracts with Customers
SAP (Financial Reporting) Questionnaire

1. Introduction

2. Identification of revenue contracts

3. Identification of revenue contracts

4. Identification of revenue contracts

5. Identification of revenue contracts

6. Identification of revenue contracts

7. Identification of revenue contracts

8. Identification of revenue contracts

9. Identification of revenue contracts

10. Identification of revenue contracts

Performance obligations (Step 2)

1. Introduction

2. Identification of revenue contracts

3. Identification of revenue contracts

4. Identification of revenue contracts

5. Identification of revenue contracts

6. Identification of revenue contracts

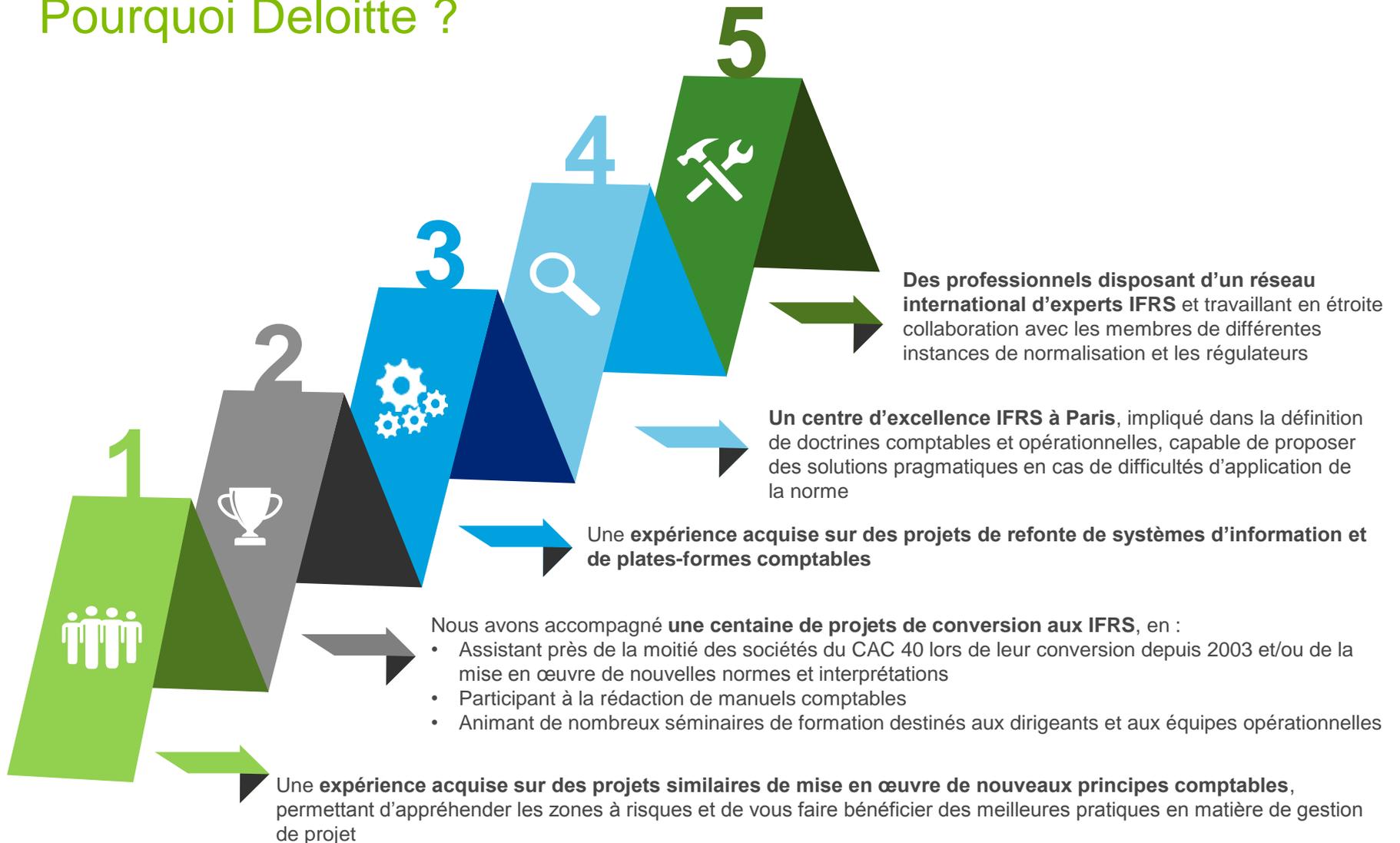
7. Identification of revenue contracts

8. Identification of revenue contracts

9. Identification of revenue contracts

10. Identification of revenue contracts

Pourquoi Deloitte ?



Vos Contacts



Laurence Rivat

Associée

Responsable du Centre
d'Excellence IFRS

Paris / Tél : + 33 1 55 61 67 60

Commissaire aux comptes,
Membre de l'EFRAG Board

Avec plus de 25 ans d'expérience professionnelle et une double expertise de l'audit et de la normalisation comptable internationale, Laurence Rivat dirige l'un des neuf centres d'excellence mondiaux de Deloitte spécialisé dans les IFRS. Ce dernier est actif dans des domaines tels que les consultations comptables, l'assistance aux professionnels Deloitte pour les chantiers d'implémentation des IFRS, la formation, la communication et la normalisation comptable.

En novembre 2014, après plus de 5 ans comme membre de l'IFRS Interpretations Committee de l'IASB, Laurence Rivat est devenue membre du Board de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group).



Anthony Maarek

Associé

Accounting Advisory Services

Paris / Tél : + 33 1 40 88 24 83

Expert-comptable et commissaire aux comptes, Anthony Maarek a 15 années d'expérience professionnelle en France et aux Etats-Unis et dirige notre ligne de services Accounting Advisory Services à Paris qui rassemble une vingtaine de professionnels ayant une expertise sur les questions complexes de reporting financier et d'application des normes comptables IFRS et US GAAP.

Anthony fait partie des meilleurs praticiens de notre firme en matière de reporting IFRS et US GAAP, expérience acquise au travers de chantiers de conversion de référentiels comptables. Il a également acquis une expérience dans les introductions en Bourse sur les marchés français et américains et maîtrise parfaitement les problématiques de reporting auprès des autorités boursières françaises et américaines.



Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités. Fort d'un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues, afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 200 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les entreprises moyennes. Fort de l'expertise de ses 7 950 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit et risk services, consulting, financial advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.